

seront appliquées sur la base de la nation la plus favorisée et du traitement national. Il est dans l'intérêt de la Communauté d'y veiller. Cependant, étant donné les disparités au sein de la Communauté, il ne fait aucun doute que les forces protectionnistes seront à l'oeuvre. Elles ne doivent pas dominer.

Monsieur le Ministre, nous espérons que les efforts en vue de l'achèvement du marché intérieur n'auront pas pour résultat d'éliminer les frontières entre les États européens pour les rétablir au niveau de la Communauté.

Compte tenu de ces réalités économiques et de l'incertitude quant aux détails entourant 1992, le plan d'action de mon gouvernement se résume en trois points.

Premièrement nous continuerons de recourir au GATT en tant que Cadre pour les relations commerciales entre le Canada et la communauté. Nous voulons renforcer les codes existants du GATT; mettre au point de nouvelles règles en ce qui concerne le commerce des services et l'investissement, et remettre de l'ordre dans le commerce des produits agricoles. Il s'agit bien sûr de problèmes difficiles, même quand tout va bien. Nous espérons cependant que les architectes de 1992 trouveront moyen de les aplanir. Nous devons persévérer, en faisant fond sur l'accord intervenu à Genève il y a deux jours.

Deuxièmement, le gouvernement continuera de suivre de près les efforts en vue de l'achèvement du marché intérieur. Il informera les firmes canadiennes des débouchés et les mettra en garde contre les risques qui les attendent. David Culver - l'un des membres du Comité consultatif sur le commerce extérieur - dirige le Groupe de travail chargé de conseiller le gouvernement en ce qui concerne 1992. Nos missions et nos ambassades ouvrent l'oeil. Des groupes de travail ont été créés au sein du gouvernement afin de lui fournir une analyse détaillée. L'une des trois principales études en vue d'aider les firmes canadiennes sera publiée aujourd'hui.

Troisièmement, nous voulons encourager les alliances stratégiques entre sociétés et promouvoir les investissements de part et d'autre. Nous reconnaissons en effet que la Communauté est pour nous la source d'investissement la plus importante outremer. Je suis sûr que M. Royer conviendra que le Canada ne devrait pas se trouver dans une position désavantageuse à cet égard.

Telle est donc la stratégie fondamentale mise au point par le Canada pour les années 90. Une stratégie à trois piliers, où l'ALE devrait ouvrir la voie à la compétitivité et où les règles multilatérales devraient constituer un pont entre les trois piliers que sont l'Asie, l'Europe et l'Amérique du Nord.